

LE BENIN

A LA CROISEE DES CHEMINS

**Document de réflexion et de plaidoyer en faveur de l'organisation
d'élections crédibles, transparentes et démocratiques en 2011
et la paix au Bénin.**

Mars 2010

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 3

I – LE DIAGNOSTIC.....

- ✓ LA SITUATION CONFLICTUELLE ENTRE MOUVANCE ET
OPPOSITION.....
- ✓ LE DEFICIT DE CONFIANCE ENTRE ACTEURS POLITIQUES
- ✓ L'ETHNICISATION DU DEBAT POLITIQUE.....
- ✓ L'AGITATION EXACERBEE AU PLAN SOCIAL.....
- ✓ LE MANQUE DE REFERENCES MORALES.....
- ✓ L'INSTRUMENTALISATION DES FORCES CITOYENNES.....
- ✓ LA VULNERABILITE DES MEDIAS.....

II – LES HYPOTHESES PLAUSIBLES.....

**A – LE PROCESSUS ELECTORAL SERA PENIBLE ET DE MAUVAISE
QUALITE.....**

1 - Difficultés d'amélioration des lois et des institu-
tions.....

2 - La configuration politique ne sera pas prise en
considération dans les centres de décision.....

B - UNE PERIODE POSTELECTORALE DE TENSION.....

1 - Contestation des décisions des institutions.....

2 - Des résultats contestés.....

III – LES SOLUTIONS.....

A – LE RESPECT DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE POLITIQUE.....

B – LA PRECISION DE LA PLACE ET DU ROLE DES ACTEURS NON
ETATIQUES.....

1 – Le rôle et la place des organisations non gouvernementales.....

2 – Le rôle et la place des confessions religieuses.....

C – LA REFORME DU SYSTEME ELECTORAL.....

CONCLUSION.....

ANNEXE.....

**Engagement sur honneur du Front des Organisations de la Société
civile pour la réalisation de la LEPI (FORS-LEPI).....**

INTRODUCTION

Le Jeudi 04 mars 2010, dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Rosine VIEYRA-SOGLO fait une déclaration qui met l'accent sur le traitement de l'équilibre régional au sein des structures et institutions de l'Etat. Cette déclaration a suscité émoi et protestation et rappelle les moments les plus sombres du parcours politique de notre pays.

Un jour plus tôt, le 03 mars 2010, le Superviseur général de la Commission politique de supervision de la LEPI (CPS-LEPI) a subi un vote de défiance dont on attend, au moment de l'élaboration du présent document, les suites juridiques.

Quelques mois avant, soit le 28 décembre 2009 certains députés ont déposé une proposition de loi visant abrogation de la loi 2009-10 portant réalisation du RENA et de la LEPI.

Autour du Bénin, les coups d'Etat, tels des coups d'éclat contre la démocratie, ont lieu (au Niger, en Guinée). Au Nigéria, la gouvernance politique souffre de l'éclipse du Chef de l'Etat. La Côte d'Ivoire n'est pas encore au bout de son processus de retour à la paix. Les élections dont on ne mesure pas encore l'issue viennent d'avoir lieu au Togo. Les dérives démocratiques s'observent un peu partout.

Les élections générales de 2011, présidentielle et législatives, suscitent les craintes les plus graves.

En dépit de la célébration des 20 ans de la Conférence nationale, le Bénin, notre pays, est à la croisée des chemins.

Il faut agir !

Les citoyens, dans un pays moderne, peuvent et ont le devoir d'apporter leurs contributions à la résolution des difficultés majeures qui pèsent sur la stabilité politique et le développement économique.

C'est pour cette raison que les soussignés, conscients de la gravité de la situation, ont décidé de se soumettre à une retraite citoyenne d'imprégnation de la situation politique nationale à Possotomé, au lieu dit OUASSA TOKPA, hôtel Village Ahémé, les 6 et 7 mars 2010. Il n'est pas inutile de préciser que les personnalités soussignées n'appartiennent à aucun parti politique. Elles ne poursuivent non plus le bénéfice d'aucun mandat électif au plan politique. Certains sont membres des organisations non gouvernementales œuvrant dans le cadre de la gouvernance démocratique et de construction de la paix et des droits de l'homme. **Elles n'ont surtout pas pour ambition de représenter un quelconque corps ou groupe de la société civile.** Le présent document est le produit de leurs analyses et de leurs opinions. Celles-ci, en forme de contribution citoyenne, sont formulées au plan du diagnostic du contexte socio - politique (**I**), des hypothèses plausibles (**II**) et des solutions qu'elles jugent appropriées pour éviter le péril (**III**).

I – LE DIAGNOSTIC.

Le visage que présente notre société, au plan politique et social n'est pas reluisant. Quelques éléments en rappellent la gravité. Il s'agit de :

✓ *La situation conflictuelle entre Mouvance et Opposition*

Cette bipolarisation est une situation inédite dans l'espace et l'histoire politique récente du Bénin. Au plan politique, le Bénin est actuellement traversé par deux grosses tendances. D'une part, les forces politiques visant l'alternance au pouvoir : le Groupe Union fait la Nation (UN), le groupe des partisans de Abdoulaye Bio TCHANE (ABT). Ils recherchent l'alternance au pouvoir, le changement du Chef de l'Etat actuel étant l'objectif affiché. D'autre part, des groupes constituant la mouvance présidentielle (FCBE, UMPP) qui soutiennent la réélection du Chef de l'Etat.

La pluri polarisation avait l'avantage de stabiliser le système politique et d'assurer un équilibre des forces qui, au moment des élections, facilite la dévolution du pouvoir par voie de balancement d'une partie importante de la classe politique en faveur d'un candidat. Elle propose plusieurs interlocuteurs qui évitent les braquages déviants.

La bipolarisation augmente les risques de déviance en braquant les différents acteurs opposés, sans qu'il soit possible d'offrir une alternative médiane aux électeurs. La rigidité des positions est la règle. Les crises sociales et politiques aussi. C'est la situation actuelle.

✓ *Le déficit de confiance entre acteurs politiques*

Cette situation de bipolarisation des forces politiques a accru la méfiance caractéristique des acteurs politiques béninois. Les conséquences s'en ressentent autour, par exemple, de la mise en œuvre d'un outil technique d'organisation des élections et de développement comme la LEPI. Les crises au sein de la CPS sont le reflet de cette bipolarisation. La situation de sclérose institutionnelle et d'infertilité du parlement en est aussi une illustration.

✓ *L'ethnicisation du débat politique*

Il est de notoriété publique que les acteurs politiques, de tous bords, ont de plus en plus recours à l'argument ethnique. Plus grave, cet argument se banalise, en l'absence de programmes politiques pertinents et cohérents qui accrocheraient les électeurs en raison de ce qu'ils constitueraient des solutions à leurs difficultés.

✓ *L'agitation exacerbée au plan social*

Sur trente ministères, près de la moitié sont aujourd'hui en grève. Cette agitation sur le front social n'est pas sans influence politique. La gouvernance économique s'en trouve affectée et les promesses d'accord deviennent complaisantes. La rigueur économique n'est plus d'actualité. Le recul constant du Bénin dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale en matière de climat des affaires en constitue la parfaite illustration.

✓ *Le manque de références morales*

Le contexte social aujourd'hui est fortement marqué par la perte des repères et des valeurs.

On a l'impression que le Bénin n'a pas encore fait le deuil de ses figures imposantes qu'ont été le Cardinal Bernardin GANTIN et Monseigneur Isidore de SOUZA. Les personnalités capables d'influencer les acteurs en exercice, telles que les anciens Présidents de la République (Nicéphore D. SOGLO, Mathieu KEREKOU et Emile D. ZINSOU) ne prennent pas assez d'initiatives ou ne paraissent pas avoir le recul et la hauteur suffisants pour inspirer confiance à tous. Il en est ainsi de certaines autres personnalités qui occupent des fonctions institutionnelles, certes importantes, mais partisans. L'encasernement institutionnel de ces personnalités les confine dans une attitude de passivité nuisible aussi bien à l'expérience qu'à l'espérance démocratiques.

✓ *L'instrumentalisation des forces citoyennes*

Les associations non gouvernementales, de nature civile, traditionnelle ou religieuse, s'impliquent dans le débat politique et partisan. Elles perdent

toute crédibilité et constituent de moins en moins les recours possibles pour exiger et ramener la sérénité et la paix dans le débat public. On assiste à une fragilisation des forces morales du pays du fait de la corruption ambiante et en matière électorale, notamment.

Ce détournement de sens et d'objectif des associations est assurée au moyen de la distribution à leur profit de ressources financières publiques et/ou occultes et se traduit par leur transformation, tantôt en organes de relais déguisés des considérations des cénacles politiques, tantôt en mouvements dits de soutien à tel candidat à peine déclaré.

Dans ces conditions, les positions se radicaliseront : le pays, sans repères ni recours sérieux, ira à une dérive inévitable.

✓ *La vulnérabilité des médias*

La fragilité et la vulnérabilité des médias ont des impacts négatifs sur la situation actuelle et sur celle à venir. La configuration politique transparait dans les médias. Ceux-ci donnent l'impression de se constituer en milices de la plume, du micro et des caméras qui se rangent derrière chacun des camps antagonistes.

Même les médias publics apparaissent comme des instruments de propagande d'un seul camp et organisent à peine de réels débats contradictoires pour permettre aux citoyens de tous les camps de s'exprimer sur les grandes questions nationales.

II – LES HYPOTHÈSES PLAUSIBLES

L'analyse de la situation socio-politique du pays laisse entrevoir deux évolutions possibles.

En premier lieu, le processus électoral sera pénible et de mauvaise qualité. En second lieu, le pays vivra une période électorale de tension.

A – Le processus électoral sera pénible et de mauvaise qualité

Deux éléments renforcent cette probabilité. Il s'agit de la difficulté d'amélioration des lois et des institutions et de l'absence de prise en compte de la configuration politique dans les institutions.

1 - Difficultés d'amélioration des lois et des institutions

La situation actuelle n'est pas propice à l'amélioration de la législation et des institutions en matière électorale.

Or, un aboutissement heureux du processus électoral en 2011 nécessite une révision pertinente, à tout le moins consensuelle, du cadre institutionnel visant à renforcer la transparence et la paix sociale. Dans le contexte politique actuel, il apparaît que toute révision de la constitution, même pour une correction objective de certaines dispositions (le délai entre les deux tours par exemple) s'avère désormais difficile. L'Assemblée Nationale ne dégage aucune majorité, ni cohérente, ni confortable à l'aboutissement d'un processus pertinent de réforme de la Constitution ou de la loi en vue de l'organisation rigoureuse des élections. Dans nombre de ses dispositions le projet de révision introduit au parlement par le gouvernement est loin de faire l'unanimité sur son objectif avoué de renforcement de la démocratie dans notre pays. Aussi, est-il à craindre qu'aucune amélioration fondamentale et pertinente ne puisse être apportée au processus électoral pour les échéances de 2011.

2 - La configuration politique ne sera pas prise en considération dans les centres de décision

La méfiance entre les acteurs politiques ainsi que la mainmise qu'assure un bord politique sur la direction de l'Assemblée Nationale rendent difficile la prise en compte de la configuration politique nécessaire à la conduite concertée des réformes souhaitées. Les soubresauts politiques au sein de la CPS/LEPI sont le reflet d'une telle situation. Ils préfigurent de réelles difficultés quant à l'aboutissement heureux du processus dont l'objectif reconnu et affirmé est la transparence des élections et partant la paix sociale dans le pays. L'Assemblée Nationale, dans sa configuration actuelle, n'assu-

rant pas une facile mise en œuvre du principe à valeur constitutionnelle « majorité-opposition », il y a lieu d'être inquiet, sur sa capacité à transcender ses divergences pour permettre la mise en place dans les délais légaux de la CENA 2011 et de ses démembrements. Ainsi, la mise en place tardive et conflictuelle de cette dernière accroîtrait les risques de mauvaise organisation des élections dont les conséquences sont imprévisibles.

B - Une période postélectorale de tension

Dans les hypothèses exposées, il est plausible d'assister à une contestation des décisions rendues par les institutions ainsi qu'à celles des résultats des élections.

1 - Contestation des décisions des institutions

Une tendance manifeste à la contestation pourrait s'affirmer à l'occasion des élections.

Sur le plan politique, cette contestation se manifesterait essentiellement contre les décisions de la future CENA, de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et de la Cour constitutionnelle. Ces deux dernières institutions qui sont permanentes et constitutionalisées peinent déjà à communiquer l'image rassurante d'organes impartiaux et crédibles.

Or, la crédibilité d'institutions de cette nature résulte moins du contenu et du sens des décisions que de l'impression qu'elles dégagent dans l'opinion publique et auprès des acteurs politiques.

La contestation pré-électorale est susceptible de se maintenir plus ouvertement en périodes électorale et post-électorale sous la forme d'un refus des résultats des élections tels qu'ils seront proclamés, en dépit, surtout, de leur bien fondé supposé. La tension politique consécutive à une situation pareille sera d'autant plus élevée si les résultats révélaient un coude à coude des candidats en lice.

Dans la situation de bipolarisation accentuée, faite de radicalisation progressive, il est à craindre, quel que soit le vainqueur de l'élection présidentielle, une chasse aux sorcières dont les conséquences peuvent être désastreuses pour la nation. Si la fragmentation des forces politiques avec une multitude de candidatures pour les présidentielles est souvent déplorée, elle a tout de même permis jusqu'à présent une atténuation des tensions par le jeu des alliances au second tour rendant moindres les cristallisations issues des campagnes électorales. Une trop grande bipolarisation du climat politique de laquelle découlerait une campagne d'affrontements entre deux clans, conduirait alors à des risques évidents de stigmatisation et de punition des perdants.

Une organisation peu ou non transparente des élections sera la source de contestations dont les conséquences seraient nécessairement un affaiblissement du pouvoir sorti vainqueur. De même, la légitimation ou la validation de résultats d'élections peu crédibles ou cafouilleuses ne contribuera pas à donner une légitimité au vainqueur dont le pouvoir resterait contestable. Le risque d'une remise en cause du système démocratique serait élevé.

Les rumeurs et autres mécontentements actuellement observés, dans les forces armées, accroissent les risques et inquiétudes légitimes sur la sauvegarde des acquis de la Conférence nationale des forces vives de février 1990 et la stabilité retrouvée depuis lors. Il est à craindre qu'un pourrissement de la situation ne conduise le pays à l'instrumentalisation des forces armées qui ramène à nos esprits les vieux démons d'une période plutôt sombre de notre histoire.

2 - Des résultats contestés

La situation décrite au paragraphe précédent installerait le pays, si elle advenait, dans une contestation acharnée des résultats par le perdant déclaré des élections. L'armée sera instrumentalisée et poussée à protéger des intérêts de groupes particuliers.

L'issue de telles contestations semble à coup sûr être la violence, par l'exacerbation du repli identitaire et de la haine interethnique ou une rupture brutale de l'ordre constitutionnel par l'intervention des forces armées, suite à un appel ou non des hommes politiques à arbitrer les conflits qui auraient ainsi surgi.

L'éthnicisme et le régionalisme atteindront leur point culminant.

III – LES SOLUTIONS

Le Bénin peut éviter le pire, se maintenir et avancer dans le processus démocratique. Ce pays a l'obligation d'épargner la sous-région Ouest africaine et le reste du continent d'une crise politique inutile. Et les solutions ne manquent pas. Il convient de retenir celles qui apparaissent décisives. Ces solutions passent par le respect de certains principes (A), la place et le rôle des acteurs non étatiques (B) ainsi que la réforme nécessaire du Code électoral (C).

A – Le respect des principes de gouvernance politique

En premier lieu, il faut tenir à l'organisation à bonne date des élections présidentielles et législatives de 2011 ainsi qu'à leur déroulement pacifique. La tenue des élections à bonne date est un critère de prévention des troubles politiques et une réaffirmation de l'ancrage d'un pays dans le système démocratique. L'organisation régulière et à bonne date des élections a, en outre, les faveurs de l'investissement économique, en ce qu'elle en constitue l'une des garanties majeures.

Il convient de rappeler qu'en République du Bénin, les échéances électorales sont constitutionnelles et doivent, en outre, se conformer au Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance ; et notre pays ayant ratifié ce protocole doit le respecter.

En ce qui concerne les élections présidentielles, l'article 42 al. 1er de la Constitution du 11 décembre 1990 dispose que : « Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois ». L'article 47 de la même Constitution précise : « Le premier tour du scrutin de l'élection du Président de la République a lieu trente jours au moins et quarante jours au plus avant la date d'expiration des pouvoirs du Président de la République. Le mandat du nouveau Président de la République prend effet pour compter de la date d'expiration du mandat de son prédécesseur ». Or, l'actuel Chef de l'Etat a accédé à ses fonctions le 6 avril 2006. Un nouveau mandat doit nécessairement prendre effet le 6 avril 2011 à 00 heure, au risque de conduire le système démocratique dans une vacuité qui nuirait fortement à l'image de l'Etat béninois.

En ce qui concerne l'Assemblée Nationale, l'article 80 de la Constitution pose que : « Les députés sont élus au suffrage universel direct. La durée du mandat est de quatre ans. » Le mandat de la présente législature prend également fin courant avril 2011.

On réalise bien, à l'actif des acteurs politiques, toutes tendances confondues, que la tenue des élections à bonne date ne fait pas l'objet de polémiques. Mais on sent, par ailleurs, que se profile à l'horizon la question de l'organisation jumelée ou non de ces élections.

En second lieu, en effet, les modalités d'organisation des élections mettent en lumière des enjeux politiques considérables.

Pour certains, l'organisation décalée des élections permettrait aux citoyens de ne pas confondre les enjeux et de ne pas mettre dans le même moule d'appréciation le choix du Président de la République et celui des membres de l'Assemblée Nationale. Selon que la tendance favorable à l'opposition ou à l'actuelle mouvance présidentielle aurait les faveurs des électeurs, les pouvoirs législatif et exécutif seraient cumulés au profit d'un seul clan. La distribution des pouvoirs par le jeu de l'organisation décalée des élections disparaîtrait.

Pour d'autres, le jumelage des scrutins constituerait aussi un jumelage des risques et des avantages. Il y aurait, notamment un gain économique certain pour le contribuable.

Mais sur cette question, il convient bien de prendre en considération les éléments objectifs que sont les règles juridiques et les impacts économiques et politiques.

S'agissant des règles juridiques, la modalité choisie (jumelage ou non) ne doit pas méconnaître le texte du dernier alinéa de l'article 47 de la Constitution : « Le mandat du nouveau Président de la République prend effet pour compter de la date d'expiration du mandat de son prédécesseur ». ***Il conviendrait bien, en cas de jumelage, de faire procéder à l'organisation des élections dans le délai constitutionnel du déroulement des élections présidentielles.***

S'agissant des impacts économiques, il est à considérer néanmoins, que le jumelage soulagerait aussi bien les candidats que les dépenses publiques liées à l'organisation de deux élections majeures la même année. A ces charges directes, il faut ajouter les coûts indirects liés à la suspension des activités administratives et économiques ; du développement des marchés publics lié aux élections et leurs conséquences manifestes comme la corruption en matière électorale.

Finalement, nous proposons que le choix soit effectué à la suite d'une concertation des acteurs politiques et des experts des questions électorales.

Au total, l'organisation des élections sur la base d'une liste électorale permanente informatisée, transparente est à espérer. Il est vrai que la réalisation de la LEPI rencontre actuellement des difficultés qui laissent penser que son utilisation relève encore de l'idéal auquel les citoyens aspirent. Il est aussi vrai que le respect de la Constitution exclut que l'on considère qu'il n'y aurait plus d'élections organisées sans l'avènement de la LEPI. Néanmoins, on pourrait attendre des différents acteurs politiques une concertation utile en vue de décider de l'usage qui pourrait être fait des acquis de la réalisation de la LEPI. A cet effet, les rédacteurs du présent document invitent les acteurs à tenir grand compte des recommandations du Front des Organisations de la Société Civile pour la mise en œuvre de la LEPI (FORS-LEPI) à l'occasion de son « *Initiative d'écoute* » des acteurs politiques et institutionnels.

B – La précision de la place et du rôle des acteurs non étatiques

Il s'agit, en particulier, des organisations non gouvernementales (1) et des confessions religieuses (2).

1 – Le rôle et la place des organisations non gouvernementales

L'implication des acteurs de la société civile prend deux visages, selon que l'on se place avant ou après les élections de mars 2006.

Avant les élections de mars 2006, et depuis l'avènement du Renouveau démocratique de février 1990, les organisations de la société civile ont pris une part importante dans l'organisation de toutes les élections au Bénin.

On constate, avec aise, qu'il s'agissait, d'une part, d'organisations spécialisées et par suite, professionnalisées dans la gouvernance démocratique, et, d'autre part, d'organisations opérant par voie de regroupements thématiques. Cette période a été notamment marquée par un contrôle externe des élections. Il est aussi à souligner que le mode opératoire des organisations de la société civile n'avait jamais fait l'objet de contestation ni devant une autorité administrative, ni devant une juridiction.

Cette situation a notablement changé à partir de la préparation des élections de mars 2006. En effet, à partir de cette époque, le législateur a entrepris d'intégrer, sans précision aucune, les représentants de la société civile dans le processus institutionnel d'organisation des élections. Il est évident que cette intervention du législateur a fait gagner aux processus électoraux en transparence et en qualité. Mais les difficultés rencontrées ont progressivement épuisé les avantages. Depuis cette période, la désignation des représentants de la société civile a toujours fait l'objet de contestations dont la fréquence et l'importance ont fini de distraire ces acteurs de l'essentiel de leur rôle. On peut citer les cas de l'élection présidentielle de 2006, des élections législatives de 2007 ainsi que des élections municipales de 2008. Le processus de mise en œuvre de la LEPI a connu les mêmes avatars. La Cour constitutionnelle n'a rendu que peu de décisions en matière de contentieux de la LEPI. Un recours introduit depuis juin 2009, soit, à la date de la publication du présent document, depuis neuf (9) mois, n'a pas encore connu un dénouement de sa part. D'un autre côté, les acteurs politiques ont découvert l'intérêt et la possibilité de corrompre ou de mettre en coupe réglée la représentation de la société civile pour renforcer leurs positions au sein de ces institutions électORALES. On a pu ainsi assister à l'éclosion et à l'émiettement pathologiques des associations dans le dessein de moins en moins dissimulé de s'atelliser lesdites associations aux officines partisans. L'organisation des élections en pâtit et la confiance en ces institutions s'est érodée.

C'est pour ces raisons que les signataires de la présente réflexion considèrent qu'il importe que les associations de la société civile ne soient plus intégrées au sein des institutions électORALES aussi bien administratives que politiques. Celles-ci gagneraient davantage en crédibilité. Les organisations de la société civile assureraient mieux, de l'extérieur, leur mission de contrôle citoyen et indépendant du système et des institutions électORALES. Par ailleurs, cela contribuerait à assainir l'espace des organisations non

gouvernementales et à favoriser leurs actions sur des fondements sains et sans parti pris.

2 – Le rôle et la place des confessions religieuses

Avec l'armée et la justice, les organisations religieuses constituent le repère suprême auquel se réfèrent la plupart des citoyens dans un Etat, en particulier, dans un Etat en construction tel que le Bénin. Leur position appelle la hauteur nécessaire à leur crédibilité. Or, il est remarqué que certaines organisations religieuses descendent dans l'arène politique ainsi que dans l'enceinte administrative. Leur implication quotidienne ferait échapper à la société le recours qu'elles devraient constituer en tant que modérateurs des passions de la société.

Les signes de troubles sont suffisants pour appeler à la création d'une structure inclusive de prévention des conflits en relation avec les confessions religieuses et les acteurs de la société civile. Les clergés catholique, protestant et musulman sont, en particulier, appelés à jouer leur rôle avec synergie et plus d'efficacité.

C – La réforme du système électoral

Dans la perspective des élections présidentielles et législatives de 2011, il convient de procéder, dans l'urgence, à une réforme du système électoral.

Cette réforme doit prendre en compte la mise à disposition d'une liste électorale permanente informatisée transparente et inclusive. A ce sujet, il est souhaitable que les différentes évaluations et concertations en cours aboutissent à un consensus de bon aloi et débouchent sur des corrections urgentes pour une meilleure transparence et une meilleure crédibilité du processus déjà engagé.

La mise en place d'une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) professionnalisée qui privilégie les qualifications et qualités morales à toutes autres considérations partisans doit être encouragée. En tout état de cause, ces réformes devraient intervenir, au plus tard, fin Juin 2010 pour permettre l'installation de la CENA dans un délai de six (06) mois avant les élections de 2011.

Une amélioration du système de collecte et de centralisation des résultats doit permettre de déconcentrer la compilation des résultats, de manière à réduire les manipulations et les déperditions et à favoriser le contrôle citoyen, la transparence et la célérité dans le processus de proclamation des résultats.

Au-delà de ce qui précède, les organisations de la société civile non partisane devront mettre en place une structure de supervision alternative et indépendante des élections qui contribuera, avec les organes administratifs, à l'organisation d'élections transparentes et démocratiques. Elles devront notamment œuvrer au moyen de toute initiative appropriée, à prévenir les contestations non fondées et crédibiliser le système et les processus électoraux.

CONCLUSION

Le continent africain est déjà assez éprouvé pour voir se profiler dans notre pays un autre théâtre de crises. Or, si chaque citoyen ne prend pas la mesure de sa responsabilité, si l'égoïsme, l'ethnicisme et le narcissisme idéologique, générationnel ou politique s'installent dans l'espace public ; si encore la corruption électorale développe ses tentacules, l'exacerbation de la tension politique et les dérives de toutes sortes emporteront notre projet commun de sacralisation de la démocratie béninoise restaurée.

La banalisation de l'autorité qui s'est installée dans l'administration et la justice a gagné nos corps armés par le biais d'un clientélisme primaire. Cette situation est illustrée par la publication dans la presse d'une correspondance d'un officier des forces armées aux suites nébuleuses mettant en cause le respect dû à la hiérarchie. Les clameurs viennent de toutes parts appelant à un ressaisissement urgent de la classe politique et au renforcement de la paix sociale. La période à venir, et qui doit conduire aux élections présidentielles et législatives, nous expose aux dangers les plus graves depuis l'avènement du Renouveau démocratique.

Chaque citoyen(ne) béninois(e) épris(e) de paix et de justice quel que soit son âge et sa condition doit pouvoir jouer sa partition dans la sauvegarde de la paix sociale pour le renforcement de notre renouveau démocratique chèrement acquis. Il nous appartient de savoir éviter le péril. 20 ans après notre historique *Conférence nationale des forces vives*, **le Bénin est à la croisée des chemins.**

Sachons en sortir dans la sérénité !

Possotomé, les 6 et 7 mars 2010.

Ont signé :

Huguette AKPLOGAN DOSSA

Orden ALLADATIN

Urbain AMEGBEDJI

Martin ASSOGBA

Joël ATAYI-GUEDEGBE

François AWOUDO

Fatoumatou BATOKO ZOSSOU

Joseph DJOGBENOU

Landry GANYE

Constant GNACADJA

Charlemagne LOKOSSOU

Zakari SAMBAOU

Déo-Gracias SAVI

Maximilien SOSSOU-GLOH

ANNEXE

Déclaration du Front des Organisations de la Société civile pour la réalisation de la LEPI (FORS-LEPI)

Dans la recherche de l'efficacité des initiatives prises par FORS-LEPI, notamment en ce qui concerne son souci bien accueilli du dénouement de la crispation actuelle pour la conduite transparente et consensuelle des opérations en vue de l'établissement de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI), les responsables d'associations membres de FORS-LEPI soussignés :

I- Exposit

1. Conscients des enjeux importants que constituent les élections jumelées de 2011, présidentielles et législatives, pour l'expérience démocratique et la Nation béninoise ;
2. Conscients du malaise profond qui s'est installé au sein de la classe politique béninoise depuis la mise en route du processus devant conduire à l'établissement de la LEPI ;
3. Mesurant l'attente des citoyens et l'espérance de l'ensemble de la classe politique béninoise en vue du dénouement heureux de la situation et du déroulement pacifique et transparent du processus électoral ;
4. Soucieux de la crédibilité et de l'impartialité attendue des initiatives entreprises par FORS-LEPI, et de celles qui seront, à l'avenir, prises par cette coalition d'associations ;

II- Déclarent, en leurs qualités et fonctions actuelles :

1. Agir en toute loyauté, responsabilité et vérité aussi bien à l'égard de la classe politique, tous bords confondus, que de l'ensemble de la Nation béninoise ;
2. Ne pas être intéressés et, s'il y a lieu, s'abstenir et renoncer à toute candidature à une élection politique en 2011 ou à toute promotion par voie de nomination politique, de la part des autorités politiques actuelles comme de celles qui seraient issues des consultations électorales de 2011.
3. Que les engagements ainsi pris n'ont qu'un caractère d'initiative à laquelle tous les acteurs de la société civile béninoise seraient libres d'adhérer publiquement.

Fait à Cotonou, le 22 décembre 2009

Ont signé :

**Orden ALLADATIN
Urbain AMEGBEDJI
Joël ATAYI-GUEDEGBE
Joseph DJOGBENOU**

**Huguette AKPLOGAN-DOSSA
Charlemagne LOKOSSOU
Zakari SAMBAOU**

